

UNDT/2014/011, Adu-Mensah

Décisions du TANU ou du TCNU

Le demandeur a par la suite déposé une requête en retirant sa demande, confirmant qu'il le retirait entièrement, enfin et entièrement, y compris sur le fond. L'UNDT a déclaré dans le jugement selon lequel, il n'y avait plus de détermination à faire, la demande a été rejetée dans son intégralité sans liberté de rétablir ou le droit de faire appel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a déposé une demande contestant la décision prise par le chef, les services de sécurité et de sécurité, ministère de la Stratégie et de la Sécurité à New York, pour l'exiger comme condition d'emploi futur pour subir un exercice d'examen comparatif.

Principe(s) Juridique(s)

Finalité des litiges: L'opportunité de la finalité des litiges dans les procédures exige qu'une partie puisse être en mesure de soulever une défense valable de Res Judicata qui prévoit qu'une question entre les mêmes personnes, impliquant la même cause d'action peut ne pas être jugée deux fois. Res Judicata: Une fois une affaire déterminée, les parties ne devraient pas être en mesure de reviver le même problème. Une question, largement parlant, est une question de fait ou de question de droit dans un différend entre deux ou plusieurs parties sur lesquelles un tribunal est appelé à décider et à se prononcer dans son jugement. L'objet de la règle de la justice est qu'«il doit y avoir une fin de litige» afin de «garantir la stabilité du processus judiciaire» (Meran 2012-UNAT-198). Jugement: Généralement, un jugement implique une détermination finale de la procédure ou d'une question particulière dans ces procédures.

Résultat

Fermé sur retrait

Applicants/Appellants

Adu-Mensah

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2013/024

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

28 Jan 2014

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 2.1
- Article 3.1